

Plénière samedi 16/07/22

Préparation des décisions à prendre en AG Atelier tournant sur la FORME JURIDIQUE

Thème de l'atelier : **Se constituer officiellement ou pas ? Comment ?**

Enjeux

Une asso déclarée permettrait de :

- ester en justice ;

- demander des subventions,

mais ces deux types d'action peuvent être menés individuellement ou collectivement, via une des structures porteuses de MLCC.

Elle pourrait prévoir différents types de membres, dont des partenaires.

Elle pourrait prévoir des règles d'exclusion.

NB : Il existe une autre structure qui agit avec et pour les MLCC, le mouvement SOL. Se constituer en asso modifierait les relations avec le mouvement Sol.

Un premier groupe de réflexion a fait ressortir des **questionnements essentiels** :

1) **Quel sens** aurait une constitution officielle ? **Pour quoi faire ?**

2) Qu'est-ce qu'un tel changement impliquerait dans notre rapport avec le Mouvement SOL ? N'y a-t-il pas des risques de doublons, de concurrence ?

3) Qu'est-ce qu'un tel changement (2 voire 3 réseaux officiels) impliquerait dans l'image que renvoie la communauté des MLCC à nos partenaires (pouvoirs publics, fondations, etc.) et dans nos rapports avec eux ?

Dans les ateliers tournants l'après-midi sont ressortis les éléments suivants :

Réponses aux questionnements essentiels

En synthèse :

Deux postures ressortent principalement :

- les « anciens du réseau », attachés à son indépendance : estiment que le mouvement Sol est davantage pratico-pratique, le Réseau davantage « philosophique » et porteur de diversité ; ils souhaitent protéger le Réseau et craignent une éventuelle absorption par Sol.

- les « adhérents à Sol », impliqués dans son fonctionnement : ne voient pas de différences d'approche, n'auraient pas le temps de s'impliquer des deux côtés et opteraient pour un rapprochement des deux réseaux.

Différents **risques** importants sont évoqués :

Risque de doublons et de perte d'efficacité :

Est largement exprimé un besoin d'explication, de clarification, de transparence

-> partage des tâches et/ou à terme fusion ou convergence ;
Si des différences existent, il faut les nommer, les justifier, les rendre visibles.

Risque de rivalités, d'affrontement de logiques d'appareils

De fait, les forces bénévoles sont limitées ; l'existence de différents réseaux atomiserait les engagements.

Risque d'image vis-à-vis des tiers :

- **collectivités territoriales, institutions** : l'existence de 3 réseaux (avec Sol et le groupe INPI qui a des contacts institutionnels) brouillerait / diluerait l'image à la fois de chaque réseau et des MLCC en général ; constituer une autre structure serait acter une différenciation entre le Réseau et le mouvement Sol ;

- **nouveaux projets**, qui ne comprennent pas les différences et viennent récemment peu vers l'un ou l'autre des réseaux.

Or il y a un enjeu supérieur de reconnaissance et d'interpellation, par rapport au contexte politique, ou d'action et de force, par rapport au groupe INPI par exemple.

animation et synthèse : Véronique Gallais